

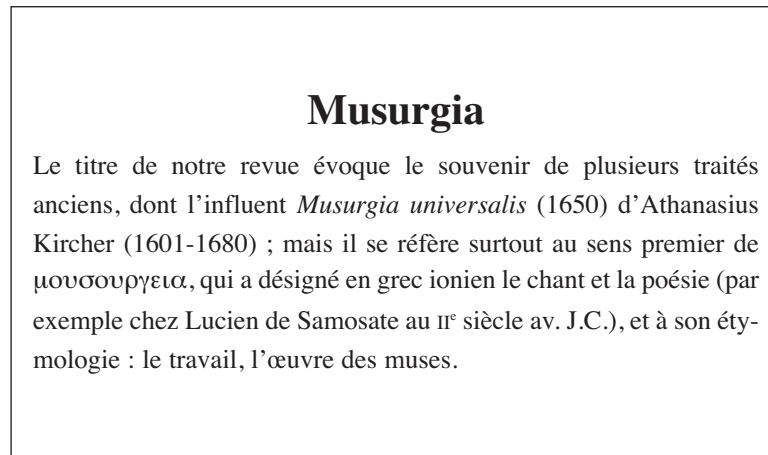
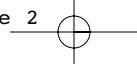
# Musurgia

Analyse et Pratique Musicales

2006 – Volume XIII – n° 1

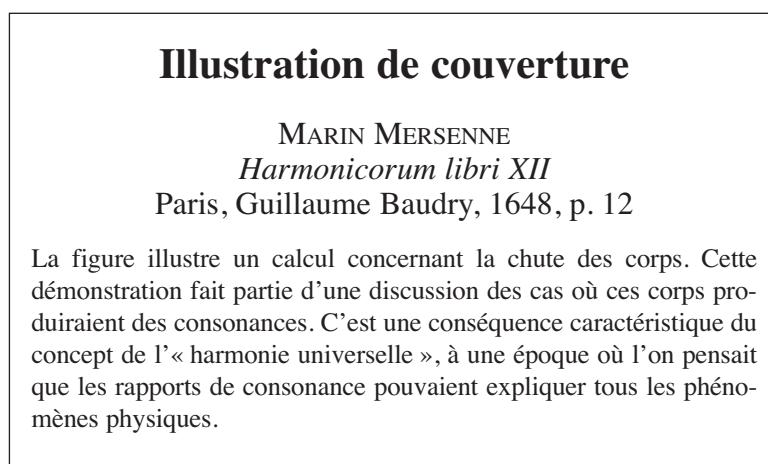
## *Sommaire*

<b>Éditorial .....</b>	3
<i>Serge GUT, Les interférences du chiffrage d'accord, du chiffrage de degré et de la dénomination fonctionnelle en analyse harmonique .....</i>	5
<i>Florence DOÉ DE MAINDREVILLE, L'Écriture de quatuor à cordes : une approche analytique et quantitative. Deuxième partie : applications .....</i>	23
<i>Nidaa ABOU MRAD, Le legs musical noté par Ṣafiy a-d-Dīn al-Urmawī : approche systémique critique et transcription .....</i>	41
<i>François NICOLAS, En quoi la musique constitue-t-elle un monde à part entière ? Conditions, conséquences .....</i>	63
<b>Résumés, Abstracts .....</b>	91



## Musurgia

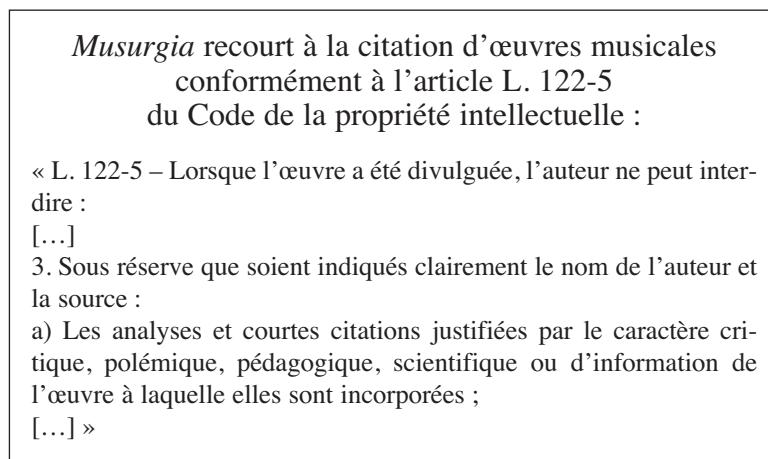
Le titre de notre revue évoque le souvenir de plusieurs traités anciens, dont l'influente *Musurgia universalis* (1650) d'Athanasius Kircher (1601-1680) ; mais il se réfère surtout au sens premier de *μουσούργεια*, qui a désigné en grec ionien le chant et la poésie (par exemple chez Lucien de Samosate au II<sup>e</sup> siècle av. J.C.), et à son étymologie : le travail, l'œuvre des muses.



## Illustration de couverture

MARIN MERSENNE  
*Harmonicorum libri XII*  
 Paris, Guillaume Baudry, 1648, p. 12

La figure illustre un calcul concernant la chute des corps. Cette démonstration fait partie d'une discussion des cas où ces corps produiraient des consonances. C'est une conséquence caractéristique du concept de l'« harmonie universelle », à une époque où l'on pensait que les rapports de consonance pouvaient expliquer tous les phénomènes physiques.



*Musurgia* recourt à la citation d'œuvres musicales  
 conformément à l'article L. 122-5  
 du Code de la propriété intellectuelle :

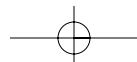
« L. 122-5 – Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire :

[...]

3. Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source :

a) Les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées ;

[... »



*Musurgia* XIII/1 (2006)

## Éditorial

Ce numéro témoigne, une fois de plus, de l'éclectisme qui caractérise *Musurgia*. Les articles qu'il rassemble couvrent une longue période historique, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle abbasside jusqu'à nos jours, une vaste aire géographique, de Bagdad à Paris, et de multiples domaines disciplinaires aux aspects théoriques et pratiques, historiques, pédagogiques ou philosophiques.

Serge Gut, dont la connaissance de l'histoire de la théorie musicale est encyclopédique, discute de l'articulation de trois méthodes de chiffrage harmonique : le chiffrage de la morphologie des accords au moyen de chiffres arabes et de quelques signes dont il note l'ambiguïté ; le chiffrage de basse fondamentale en chiffres romains, qui indique la position des accords dans l'échelle du ton ; et le chiffrage fonctionnel en lettres, qui souligne le rôle des accords dans la logique tonale. Il renouvelle un plaidoyer qui lui tient à cœur pour une utilisation informée, en analyse harmonique, de ces trois méthodes complémentaires.

Florence Doé de Maindreville poursuit la réflexion sur l'écriture de quatuor à cordes dont elle avait proposé la méthode dans le numéro XII/3 de *Musurgia*. Elle applique ici ces principes méthodologiques à un corpus de quatuors français joués entre 1887 et 1910, proposant une évaluation statistique et quantitative des caractéristiques définies dans l'article précédent. Cette recherche s'inscrit dans la perspective d'une stylistique quantitative qui caractérise la musicologie moderne : les moyens mis en œuvre permettent en effet des classements stylistiques objectifs au sein d'un vaste corpus.

L'article de Nidaa Abou Mrad est le volet musicologique d'un projet de reconstitution de musique arabe médiévale dont l'autre volet, que cette publication ne met peut-être pas assez en lumière, est la réalisation sonore<sup>1</sup> : la recherche musicologique prend tout son sens lorsqu'elle débouche de la sorte sur la musique. La présence de l'article de Nidaa Abou Mrad dans ce volume me tient particulièrement à cœur, non seulement pour son intérêt intrinsèque, ni pour le fait qu'il participe d'une collabo-

<sup>1</sup> La bibliographie de l'article indique, p. 62, le résultat encore inédit, mais qui mériterait de l'être, de cette reconstitution : l'enregistrement par l'Ensemble de musique classique arabe de l'Université antonine de Beyrouth du legs musical d'al-Urmawī.

ration mise en place par l’Institut supérieur de Musique de l’Université Antonine de Beyrouth et l’UFR de Musique et Musicologie de l’Université Paris Sorbonne, mais surtout parce que j’écris ces lignes au moment où le Liban est victime, une fois de plus, de la folie des hommes, de leur incapacité à vivre en harmonie. La musique n’a pas le pouvoir, que lui prêtait Orphée, d’arrêter ces fureurs et ces démences ; mais elle aide à les supporter.

François Nicolas, enfin, s’interroge sur « la musique comme monde ». Ce qu’il décrit et commente, c’est l’autonomie de la musique — cette autonomie sur laquelle, en quelque sorte, est fondée l’existence même d’une revue comme la notre et de la démarche qu’elle prétend favoriser. Il s’agit en effet d’étudier la musique en ses propres termes et selon ses propres règles, plutôt que de points de vues externes, historiques ou sociologiques. On objectera peut-être que la musique ne peut être pensée hors contexte, comme l’indique la New Musicology… Cela mérite sans doute débat.

Nicolas MEEÙS  
*Rédacteur en chef*